

The logo for Dye & Durham is a stylized, thick magenta square frame with a speech bubble-like shape on the left side. Inside the frame, the company name is written in a bold, dark magenta serif font.

Dye & Durham

Matthew Proud, chef de la direction

Ian MacNeily, chef des finances

Eric Tong, chef de l'exploitation

19 octobre 2018

Un prospectus modifié et mis à jour contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada visés. Un exemplaire du prospectus modifié et mis à jour et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le prospectus modifié et mis à jour est susceptible d'être complété. Aucune souscription ou offre d'achat des titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus définitif. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus modifié et mis à jour, le prospectus définitif ainsi que toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Mise en garde



Généralités

Les acquéreurs éventuels doivent se fonder uniquement sur l'information donnée dans le prospectus provisoire et le prospectus provisoire modifié et mis à jour de la Société datés du 19 octobre 2018 (collectivement, le « prospectus »). Le présent document est présenté sous réserve de l'information contenue dans le prospectus et doit être lu parallèlement à celle-ci. L'investisseur éventuel ne peut se fier uniquement sur une partie de l'information contenue dans le présent document à l'exclusion du reste. Ni Dye & Durham Corporation (la « Société », « D&D », « nous », « notre » ou « nos »), ni les actionnaires vendeurs, ni les preneurs fermes n'ont autorisé quiconque à communiquer aux acquéreurs éventuels des renseignements supplémentaires ou différents. Les actionnaires vendeurs et les preneurs fermes n'offrent pas de vendre les actions ordinaires là où l'offre ou la vente de ces titres est interdite.

En ce qui concerne les acquéreurs éventuels situés à l'étranger, les actionnaires vendeurs, les preneurs fermes et nous n'avons pris aucune mesure pour faire autoriser le placement ou rendre légale la possession ou la distribution du prospectus là où pareille mesure est requise, sauf au Canada. Les acquéreurs éventuels sont tenus de s'informer eux-mêmes des restrictions applicables au placement et à la possession ou à la distribution du prospectus, et de les respecter.

LE PRÉSENT DOCUMENT EST REMIS UNIQUEMENT SUR LE FONDEMENT DES DISPENSES APPLICABLES DES EXIGENCES D'INSCRIPTION EN VERTU DE LA LOI DES ÉTATS-UNIS INTITULÉE *SECURITIES ACT OF 1933*, DANS SA VERSION MODIFIÉE. LES TITRES DE D&D N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS INSCRITS EN VERTU DE LA LOI DES ÉTATS-UNIS INTITULÉE *SECURITIES ACT OF 1933* NI DES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT ET ILS NE PEUVENT PAS ÊTRE OFFERTS NI VENDUS AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS (*U.S. PERSONS*), NI POUR LE COMPTE OU LE BÉNÉFICE DE TELLES PERSONNES, SAUF S'IL EST POSSIBLE D'OBTENIR UNE DISPENSE DES EXIGENCES D'INSCRIPTION EN VERTU DE LA LOI DES ÉTATS-UNIS INTITULÉE *SECURITIES ACT OF 1933*.

PAR CONSÉQUENT, LES TITRES NE SERONT OFFERTS OU VENDUS (I) AUX ÉTATS-UNIS, OU POUR LE COMPTE OU LE BÉNÉFICE D'UNE PERSONNE DES ÉTATS-UNIS ET SEULEMENT SUR LE FONDEMENT DES DISPENSES APPLICABLES EN VERTU DE LA LOI DES ÉTATS-UNIS INTITULÉE *SECURITIES ACT OF 1933* ET (II) À L'EXTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION À L'ÉTRANGER QUE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT INTITULÉ *REGULATION S* PRIX EN APPLICATION DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES ACT OF 1933*.

Un placement dans nos actions ordinaires comporte un certain nombre de risques que l'acquéreur éventuel doit prendre en considération. Les acquéreurs éventuels doivent examiner attentivement les facteurs de risque présentés à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus avant d'acheter des actions ordinaires.

Sauf indication contraire, les sommes d'argent indiquées dans le présent document sont exprimées en dollars canadiens. Les définitions figurant dans le prospectus s'appliquent au présent document, à moins d'une définition contraire. Les graphiques, les tableaux et les autres renseignements sur les résultats passés de D&D ou d'une autre entité qui figurent dans le présent document ont uniquement pour but d'illustrer les résultats passés de ces entités et ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur de D&D ou de ces entités.

Énoncés prospectifs

Le présent document renferme des énoncés prospectifs formulés en fonction des attentes et des opinions actuelles de la Société à l'égard d'événements futurs. Dans certains cas, ces énoncés prospectifs peuvent être repérés par l'emploi de termes ou d'expressions tels que « prévisions », « cible », « but », « peut », « pourrait », « pourra », « s'attend à », « prévoit », « estime », « a l'intention de », « planifie », « indique », « tente », « croît », « prédit » ou « probable », ou par la forme négative de ces termes et de ces expressions ou par des termes ou des expressions de nature semblable qui nous permettent de repérer les énoncés prospectifs. La Société a fondé ces énoncés prospectifs sur ses attentes et ses prévisions actuelles à l'égard d'événements futurs ainsi que sur les tendances financières qui, à son avis, sont susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa stratégie d'affaires et ses besoins financiers. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés portant notamment sur nos plans stratégiques et occasions de croissance; les cibles de la Société pour l'exercice 2019; et notre dette nette par suite du premier appel public à l'épargne.

Mise en garde (suite)

Les énoncés prospectifs reposent sur certaines hypothèses et analyses que la Société a établies en fonction de l'expérience et de la perception de la direction des tendances antérieures, de la conjoncture actuelle et des événements futurs qu'elle prévoit ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge pertinents, et ces énoncés comportent des risques et des incertitudes. Même si la Société estime que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés sont raisonnables, elles peuvent se révéler inexactes et rien ne garantit que les résultats réels seront conformes aux énoncés prospectifs. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les acquéreurs éventuels d'actions ordinaires ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La question de savoir si les résultats, le rendement ou les réalisations réels seront conformes aux attentes et aux prévisions de la Société dépend d'un certain nombre de risques, d'impondérables, d'hypothèses et d'autres facteurs connus et inconnus, dont ceux qui sont présentés à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus.

Bien que la Société établisse ces énoncés prospectifs en fonction d'hypothèses qu'elle juge raisonnables, elle estime que les investisseurs doivent savoir que les énoncés prospectifs ne donnent aucune garantie de rendement futur et que ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses liquidités réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel elle exerce ses activités pourraient différer sensiblement de ce qui est prévu ou sous-entendu dans les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent document. En outre, même si les résultats d'exploitation, la situation financière et les liquidités de la Société et l'évolution du secteur dans lequel elle exerce ses activités correspondent aux énoncés prospectifs qui figurent dans le présent document, ces résultats ou cette évolution pourraient ne pas être indicatifs des résultats ou de l'évolution du secteur dans l'avenir. En raison de ces risques et de ces incertitudes, les investisseurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif formulé dans le présent document n'est valide qu'à la date de cet énoncé, et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs ou d'annoncer publiquement les résultats d'une révision de l'un de ces énoncés afin de tenir compte d'événements ou de développements futurs, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. La comparaison des résultats des périodes en cours et des périodes antérieures n'est pas représentative des tendances futures ni indicative du rendement futur, sauf indication expresse à cet égard, et ces résultats ne doivent être considérés que comme des données rétrospectives.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque » du prospectus pour de plus amples renseignements.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Le présent document fait référence à certaines mesures financières non conformes aux IFRS. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS, n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Elles fournissent plutôt des informations supplémentaires qui viennent compléter les mesures financières conformes aux IFRS en offrant une meilleure compréhension des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Les définitions des mesures non conformes aux IFRS données par la Société peuvent différer de celles fournies par d'autres sociétés. Les mesures non conformes aux IFRS sont des outils d'analyse qui comportent des limites, et elles ne doivent pas être prises en compte isolément, ni ne sauraient servir de substitut à une analyse de l'information financière conforme aux IFRS. La Société se sert de mesures financières non conformes aux IFRS, notamment le BAIIA, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté et la dette nette, pour fournir à ses investisseurs des mesures additionnelles de sa performance financière afin d'écarter les éléments qui ont un poids moindre dans sa performance opérationnelle ou dans les conditions d'exploitation, faisant ainsi ressortir les tendances de ses activités principales qui n'auraient pu être dégagées seulement au moyen des mesures financières conformes aux IFRS. La Société croit que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment les mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer les émetteurs. La direction de la Société utilise aussi les mesures non conformes aux IFRS pour faciliter la comparaison de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. La définition de dette nette employée dans le présent document correspond au total de la dette moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Pour plus de détails sur certaines de ces mesures financières non conformes aux IFRS, notamment les rapprochements pertinents, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du prospectus.

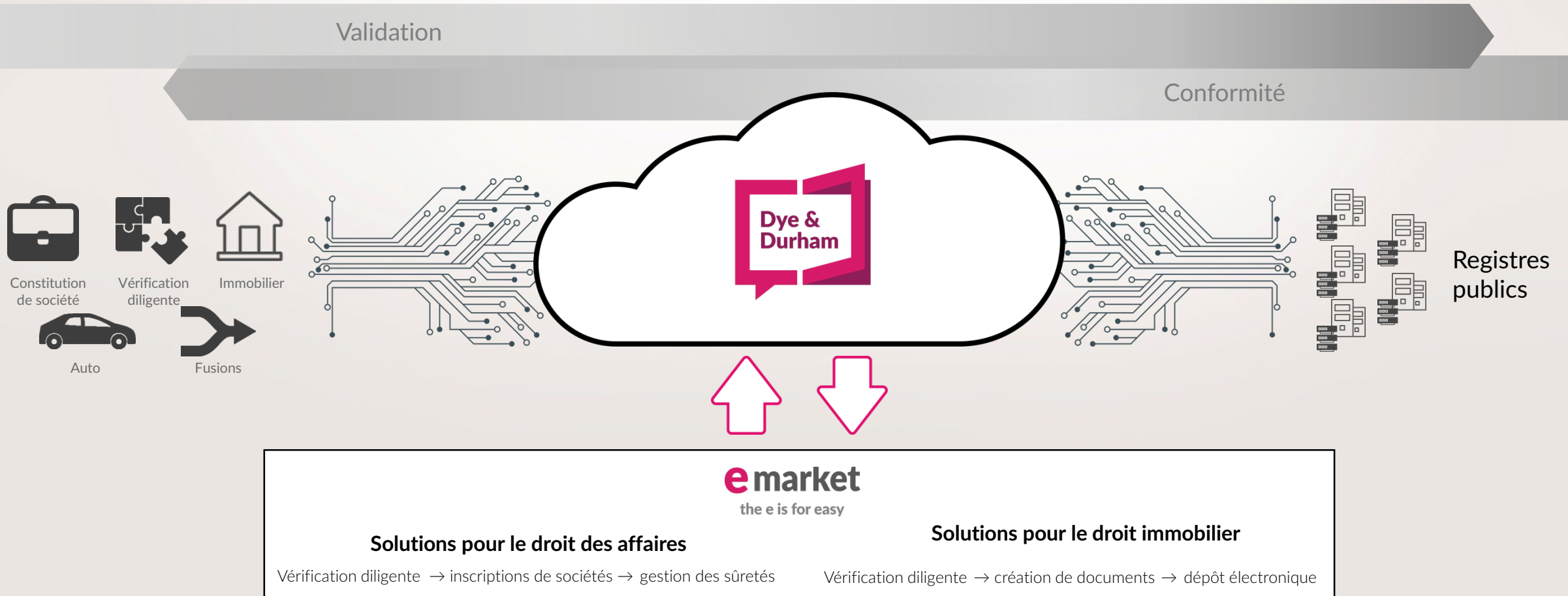
Le rapprochement de certains totaux, totaux partiels et pourcentages pourrait être approximatif en raison de l'arrondissement des chiffres.

Notre logiciel juridique **automatise le déroulement des processus** et **simplifie l'accès** aux registres publics.



Maximisation de l'efficacité et amélioration de la productivité pour les professionnels du droit

Composante **essentielle** d'une **opération**



Une passerelle juridique qui centralise l'accès aux registres publics

Le logiciel rend simple ce qui était compliqué



Rapide

Chronophage

Heures Minutes



Fiable

Source d'erreurs

Intervention humaine Entrée de données automatisée assortie d'outils de recherche numérique supérieurs



Facile

Fastidieux

Ouvertures de session multiples Authentification unique, solution globale et prépayée



Unifié

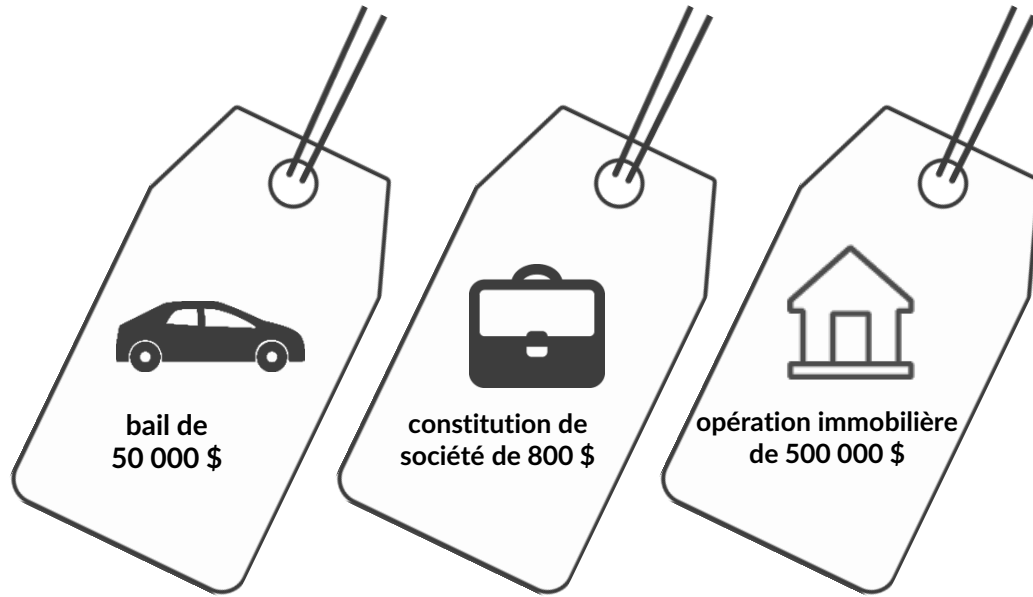
Fragmenté

Bases de données multiples Production de rapports cohérents, système organisé et accessible en ligne 24 heures sur 24

Séquence de tâches intelligente. Reprise bonifiée de données.

Un modèle d'entreprise axé sur les frais de transactions

Exemples d'opérations financières



Les frais de Dye & Durham comptent pour une petite partie des frais totaux afférents à une opération

Sensibilité au prix limitée

Frais engagés comme débours d'avocats,
refacturés aux clients

Modèle éprouvé de récurrence des produits

emarket : une solution logicielle tout-en-un basée sur l'infonuagique

Solutions pour le droit des affaires



Vérification diligente
Inscriptions de sociétés
Gestion des sûretés

- Profils de sociétés
- Recherches et inscriptions de dénominations sociales
- Inscriptions, modifications, renouvellements et mainlevées de sûretés mobilières
- Recherches de sûretés mobilières/recherches auprès de la Banque du Canada en vertu de l'article 427
- Recherches pour huissiers/shérifs/brefs de saisie-exécution
- Recherches pour litiges
- Recherches en matière de droit du travail et de l'emploi
- Recherches sur l'insolvabilité
- Recherches et inscriptions de dénomination sociale aux fins des statuts constitutifs
- Vérification diligente des sociétés commerciales (lutte contre le blanchiment d'argent et connaissance du client)
- Inscriptions d'entreprises individuelles
- Inscriptions de sociétés commerciales
- Recherches de société commerciales (entreprises individuelles, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite, sociétés de personnes et sociétés à responsabilité limitée, certificats d'état, déclarations et certificats d'absence d'inscription, microfiches, rapports sur l'ensemble des entités constituées, prorogées ou fusionnées, etc.)

Solutions pour le droit immobilier



Vérification diligente
Création de documents
Dépôt électronique

- Recherches sur titres/recherches immobilières
- Commande d'assurance de titres
- Création de documents définitifs/de clôture
- Documents de grèvement
- Certificats de taxes foncières
- Profil de sociétés (achats et ventes par des sociétés, etc.)
- Dépôts électroniques
- Mainlevées d'hypothèques
- Recherches sur les copropriétés
- Automatisation du calcul des ajustements
- Recherches sur les impôts fonciers
- Versements
- Engagements
- Comptes rendus finaux

Offre de produits la plus exhaustive sur le marché

Clientèle vaste et diversifiée et potentiel de croissance considérable

Cabinets d'avocats et
professionnels du droit



Gouvernement



Institutions
financières



plus de 5 000 clients actifs

18 des 20 premiers cabinets d'avocats au
Canada¹

Pointage net de recommandation de Dye & Durham : **69**

Moyenne de l'industrie du logiciel : **31**²

**Adoption grandissante au sein d'une clientèle composée de sociétés
de premier ordre et possibilité de croissance future**

¹ Compte tenu du palmarès de Lexpert d'avril 2018 et des registres de Dye & Durham

² NICE Systems Inc. 2018 U.S. Consumer Net Promoter Benchmarks

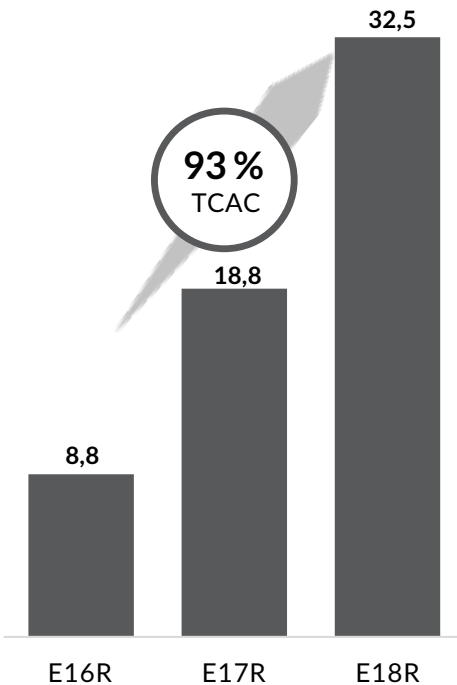
Information comparative

Conformément au paragraphe 4 de l'article 13.7 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, l'information comparative de Dye & Durham et l'information connexe figurant dans la présentation destinée aux investisseurs éventuels ont été retirées du présent modèle de présentation aux fins de son dépôt sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR).

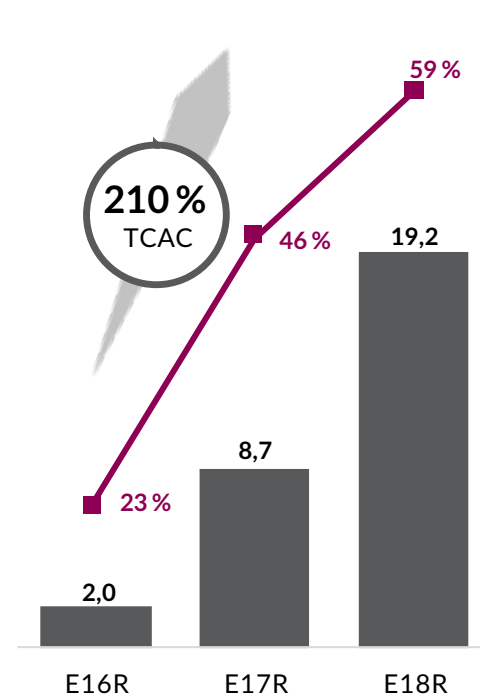
Solide rendement financier

■ Dye & Durham
■ Marge

Produits
(en millions de dollars)



BAIIA ajusté et marges
(en millions de dollars)



~59 % marge du BAIIA ajusté pour l'exercice 2018

e-market comporte de faibles coûts d'exploitation et une plateforme évolutive

9,2 G\$ marché potentiel actuel¹

Entreprise à forte croissance et à marges élevées

Modèle d'entreprise prévisible

Taux d'attrition des clients¹ de
2,3 %

AUCUN client
ne compte pour plus
de 3 %
des produits

Durée moyenne de la
relation³
avec les clients de
17,5 ans

Récurrence nette des produits² de
114 %

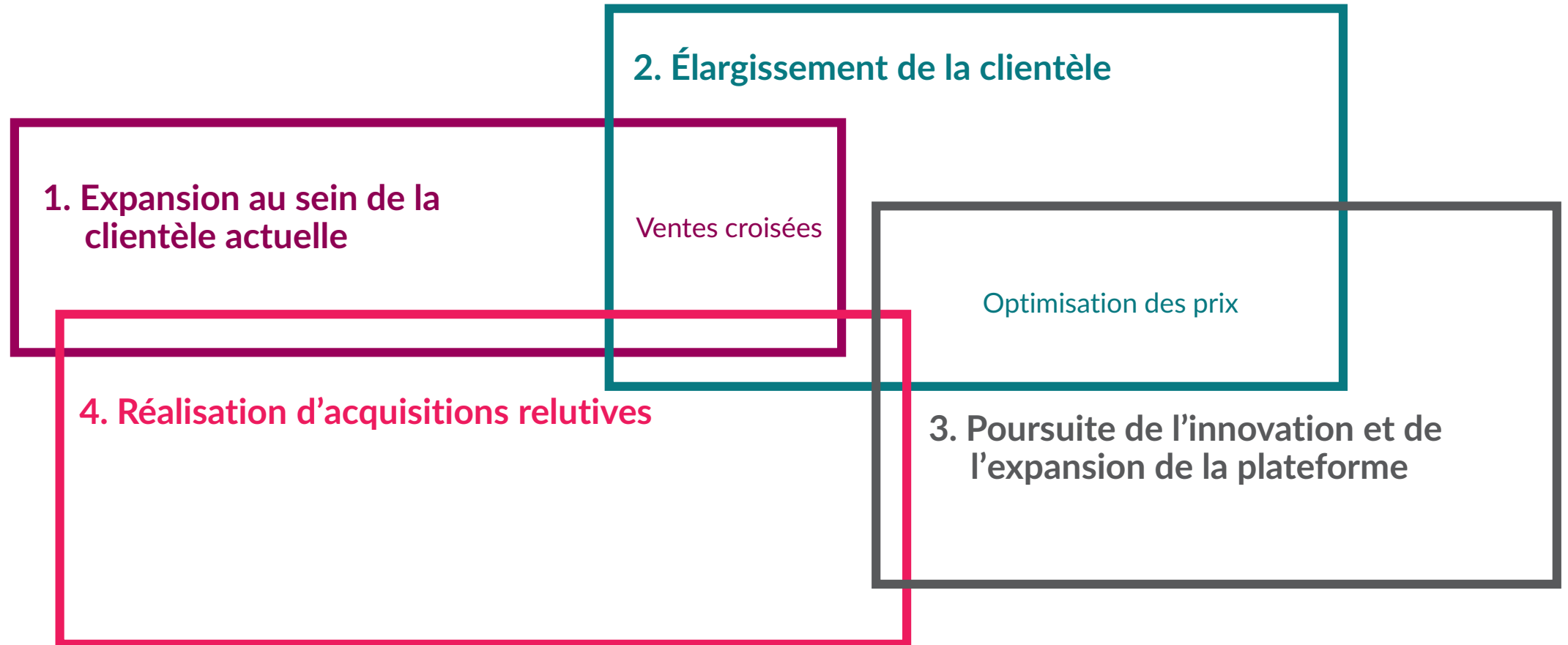
Croissance fondée sur la récurrence

¹ Taux obtenu en multipliant a) 100 par b) une fraction (i) dont le dénominateur correspond au nombre total de clients qui ont généré des produits de plus de 1 000 \$ au cours de l'exercice 2017, et (ii) dont le numérateur correspond au nombre total de clients définis en (i) qui n'ont pas généré de produits au cours de l'exercice 2018.

² Taux obtenu en multipliant a) 100 par b) une fraction (i) dont le dénominateur correspond au total des produits générés par tous les clients ayant généré des produits de plus de 1 000 \$ au cours de l'exercice 2017, et (ii) dont le numérateur correspond au total des produits générés par tous ces clients au cours de l'exercice 2018.

³ Compte tenu des 100 principaux clients de la Société en fonction des produits qu'ils génèrent pour l'exercice 2018

Plateforme évolutive permettant la croissance

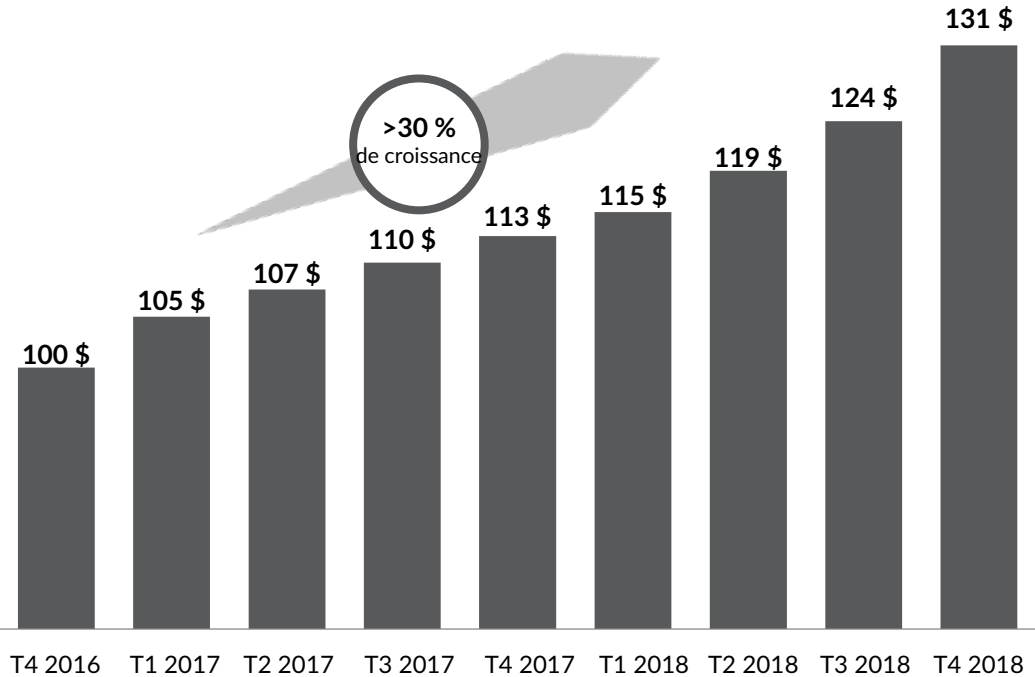


Stratégie éprouvée : s'établir et prendre de l'expansion

1. Expansion au sein de la clientèle actuelle

Illustration de la croissance des produits moyens par client¹

(en dollars canadiens)



¹Produits moyens par client, somme indexée en fonction d'une somme de 100 \$ au T4 de 2016 et pour les clients rapportant plus de 1 000 \$ en frais au cours des 12 derniers mois.

Exemples choisis

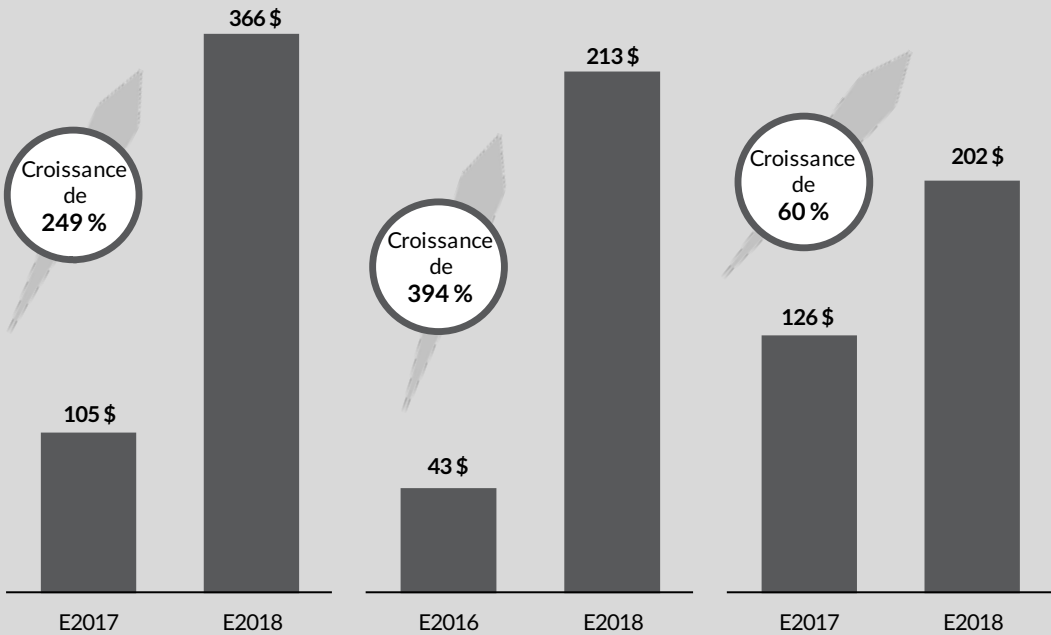
Produits

(en milliers de dollars canadiens)

Cabinet d'avocats national n° 1

Cabinet d'avocats national n° 2

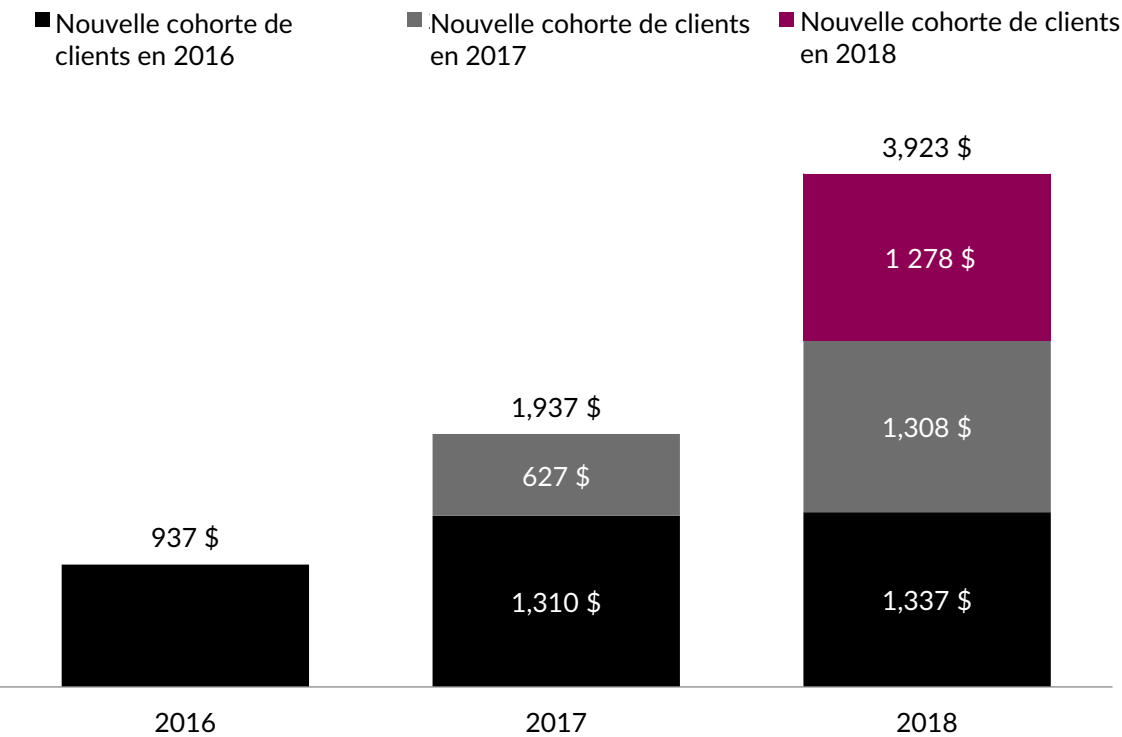
Cabinet d'avocats régional au Royaume-Uni



Des solutions plus nombreuses à l'origine de la croissance des produits

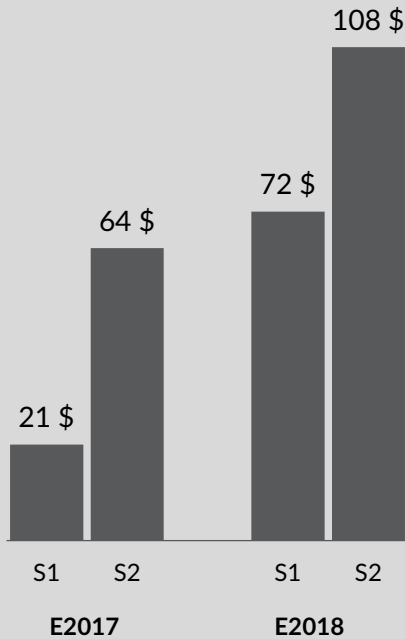
2. Élargissement de la clientèle

Acquisition de nouveaux clients et poursuite de la croissance

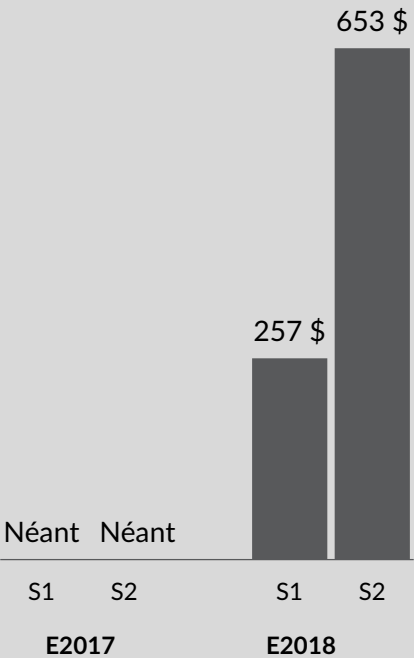


Exemples choisis

Banque A de l'annexe I
Produits
(en milliers de dollars)



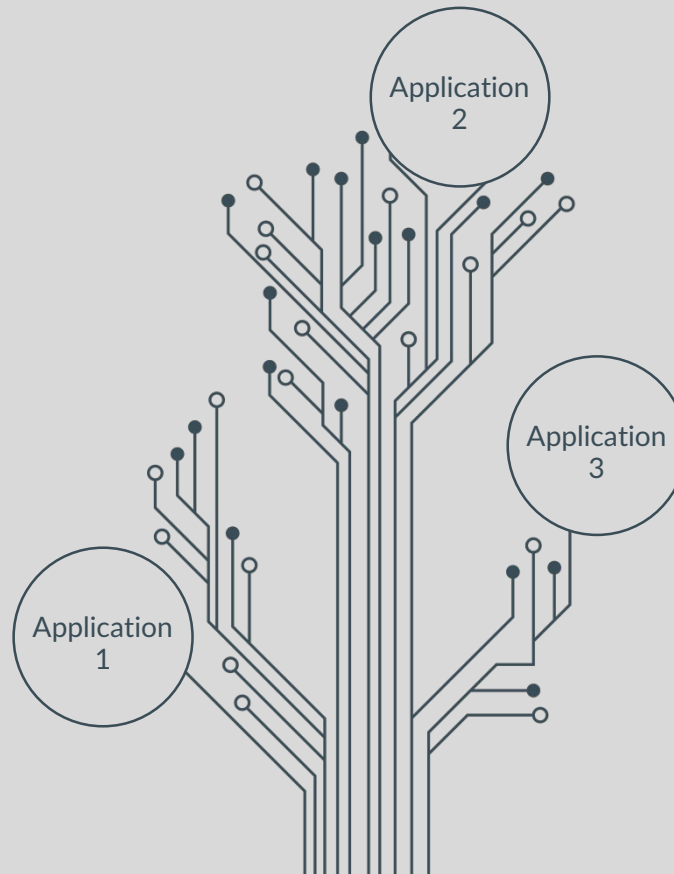
Banque B de l'annexe I
Produits
(en milliers de dollars)



Rendements élevés tirés d'une croissance ciblée

3. Poursuite de l'innovation et de l'expansion de la plateforme

e market
the e is for easy



38 personnes

au sein de l'équipe du développement et des technologies

Une feuille de route des produits

BIEN DÉFINIE

Se consacrer inlassablement à offrir des produits inégalés qui améliorent l'efficacité

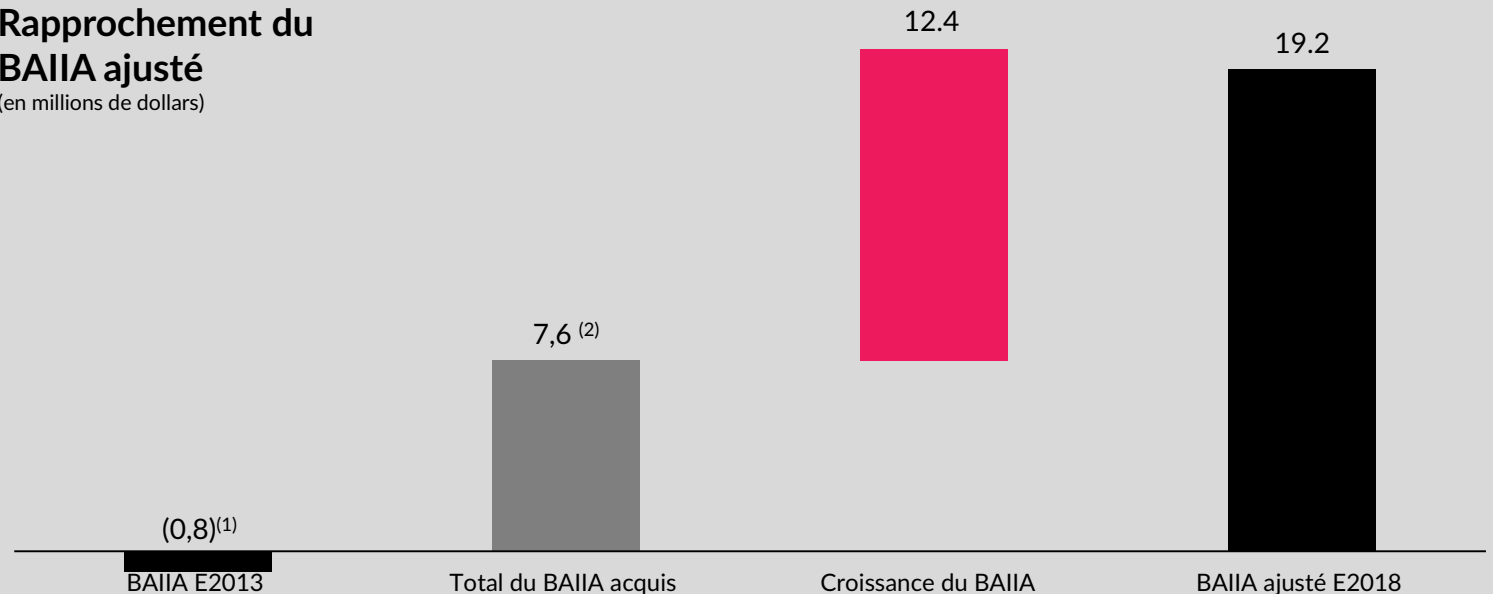
4. Réalisation d'acquisitions relatives



Critères précis pour les cibles :

- Synergies immédiates
- Évaluation active du rendement
- Visibilité accordée à la planification
- Harmonisation des cibles avec celles de la Société

Rapprochement du BAIIA ajusté (en millions de dollars)



1. Données financières auditées pour l'exercice clos le 30 juin 2013.
2. Soit la somme du BAIIA non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 de Dye & Durham, du BAIIA annualisé d'easyconvey pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016 en fonction d'un taux de change GBP/CAD de 1,75 et du BAIIA de OnCorp pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Historique d'acquisitions relatives accordant la priorité aux synergies immédiates

Modèle d'exploitation ciblé

Cibles financières	2016-2018	Cible pour l'exercice 2019
Croissance des produits	93 % ⁽¹⁾	20 % à 25 %
Marge du BAIIA ajusté	43 % ⁽²⁾	55 % à 60 % ⁽³⁾

1. Soit le TCAC de l'exercice 2016 à l'exercice 2018.

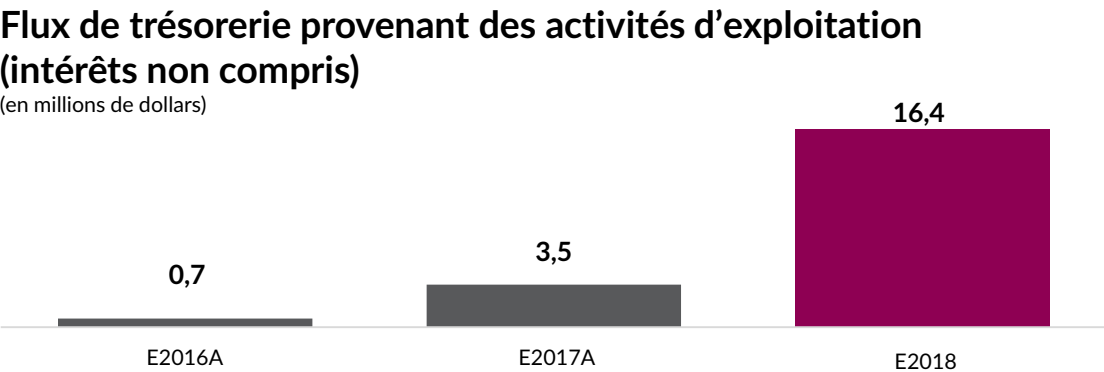
2. Soit la moyenne de l'exercice 2016 à l'exercice 2018.

3. La cible au niveau de la marge du BAIIA ajusté pour l'exercice 2019 tient compte des coûts récurrents liés au fait d'être une société ouverte.

Une entreprise rentable et en croissance est prévue

Modèle d'entreprise favorisant la croissance

- Plateforme financière très attrayante assortie de flux de trésorerie stables et prévisibles
- Bien positionnée sur le plan financier pour croître à l'interne et réaliser des acquisitions relatives

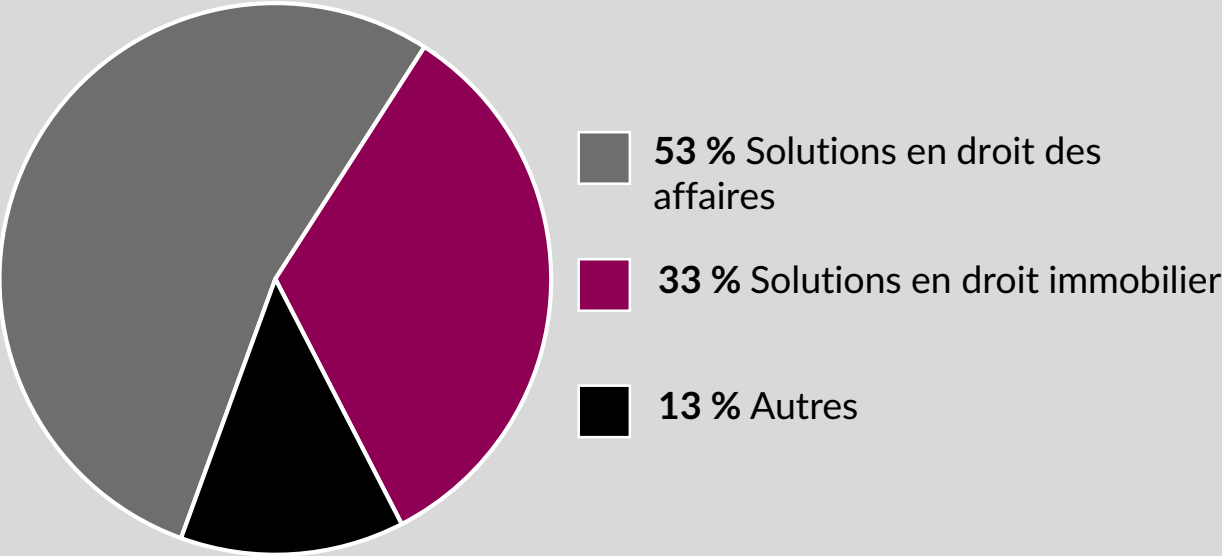


Emploi du produit tiré du placement de nouvelles actions	(en millions de \$ CA)
Dette nette approximative avant le PAPE	82,0 \$
BAIIA pour l'exercice 2018	19,2 \$
Dette nette approximative avant le PAPE/BAIIA pour l'exercice 2018	4,3 x
Placement présumé de nouvelles actions	50,0 \$
Produit net présumé tiré du placement de nouvelles actions	45,0 \$
Liquidités présumées	10,0 \$
Dette nette présumée après le PAPE	37,0 \$
BAIIA pour l'exercice 2018	19,2 \$
Dette nette présumée après le PAPE/BAIIA pour l'exercice 2018	1,9 x

Profil d'endettement prudent après l'opération

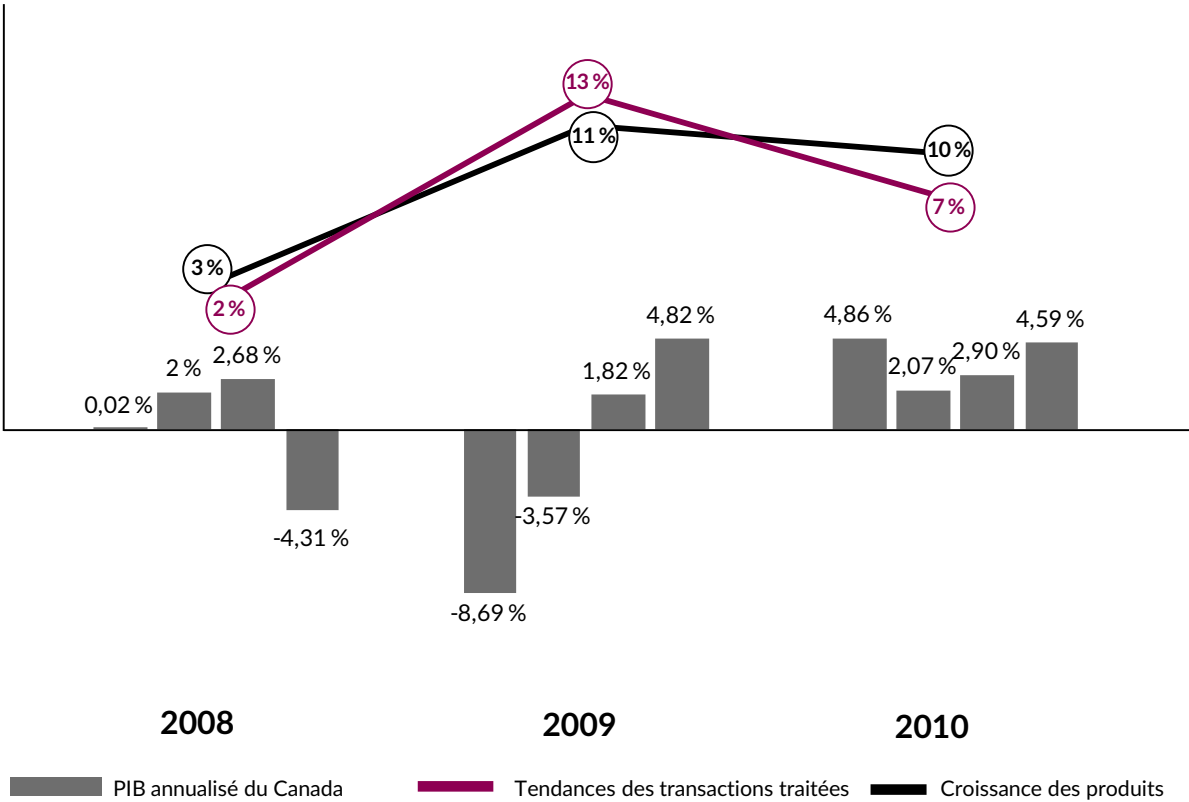
Modèle d'entreprise durable

Produits pour l'exercice 2018



Transactions et produits 2008-10

(croissance cumulative annuelle des transactions et des produits)



Entreprise diversifiée à croissance éprouvée tout au long des cycles économiques

Équipe de direction expérimentée au bilan exemplaire

Équipe de direction



Matthew Proud,
Chef de la direction et administrateur

Matthew Proud est le chef de la direction de la Société, poste qu'il occupe depuis 2014 alors qu'il était chef de la direction de OneMove, société que la Société a remplacée. La vaste expérience de Matthew dans le domaine des affaires et de l'exploitation a joué un rôle clé dans la croissance de Dye & Durham. Matthew cherche avant tout à renforcer sans cesse la vision, les valeurs et les objectifs de Dye & Durham. Matthew est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Cambridge et d'un baccalauréat spécialisé en droit de l'Université de Buckingham.



Ian MacNeily,
Chef des finances

M. MacNeily est le chef des finances de Dye & Durham. M. MacNeily est un haut dirigeant financier qui cumule plus de 20 ans d'expérience en tant que chef des finances et administrateur auprès de sociétés inscrites à la Bourse de Toronto. M. MacNeily est comptable professionnel agréé et titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Acadia.



Charlie MacCready,
Directeur du service juridique et secrétaire

M. MacCready est le directeur du service juridique et secrétaire de la Société et il cumule 20 ans d'expérience dans le domaine du droit des valeurs mobilières, du droit des sociétés et des fusions et acquisitions. Il a été associé d'un cabinet d'avocats canadien d'envergure nationale et d'un cabinet d'envergure internationale et il a de l'expérience en tant que conseiller juridique principal et gestionnaire, à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et à la Bourse de Toronto. M. MacCready est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec spécialisation) en mathématiques et en informatique de l'Université McGill ainsi que d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School.



Eric Tong,
Chef de l'exploitation

M. Tong est le chef de l'exploitation de Dye & Durham. M. Tong était chef de l'exploitation de OnCorp, société que la Société a remplacée et où il a supervisé les activités quotidiennes pendant 14 ans. Chez OnCorp, Eric a dirigé l'équipe de développement de produits de façon à assurer une mise en marché réussie de nouveaux produits et services. M. Tong est titulaire d'un baccalauréat ès sciences appliquées en génie informatique de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's.

Conseil d'administration

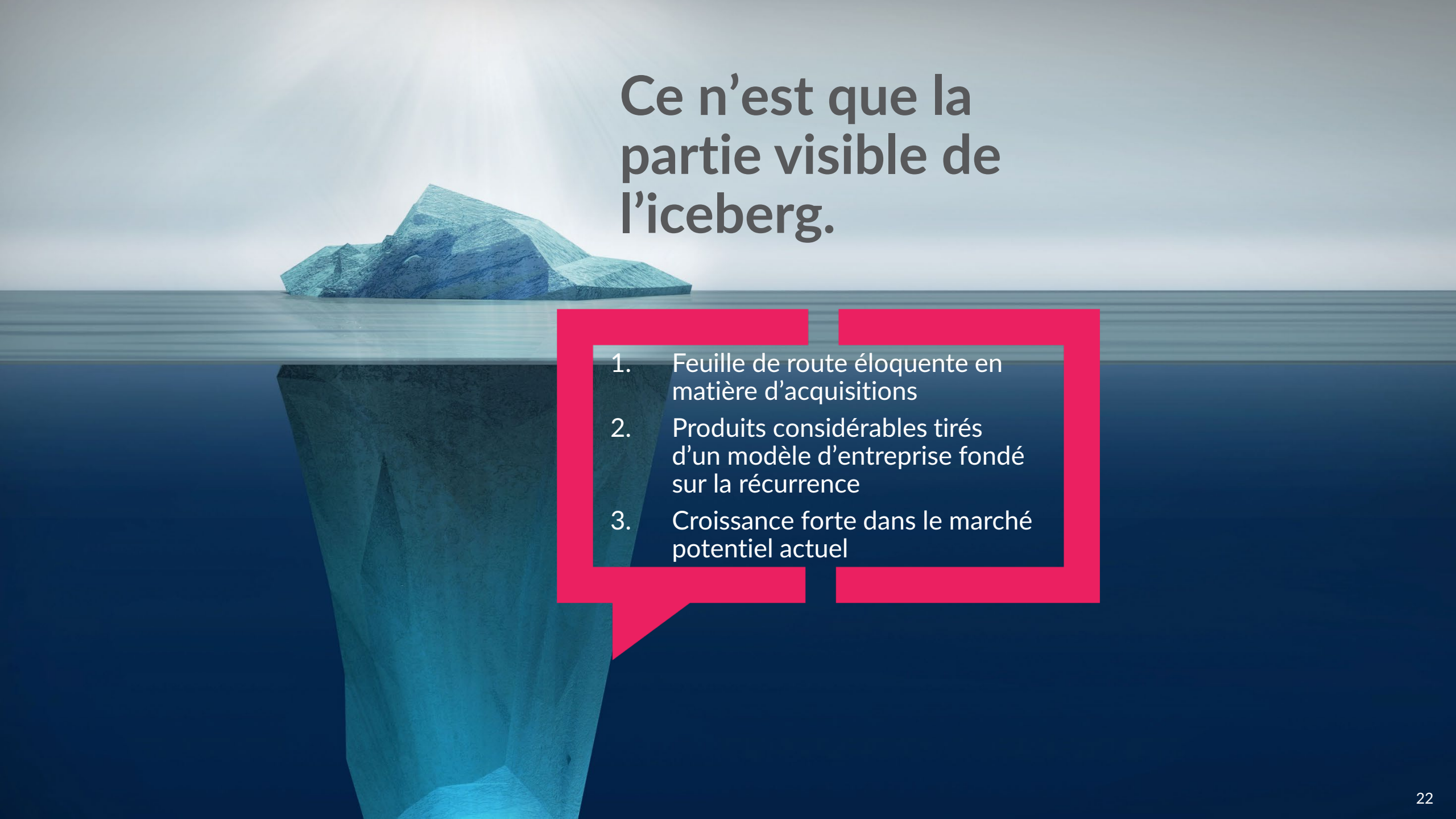
Brian L. Derksen, administrateur principal
Ancien chef de la direction adjoint, Deloitte; siège au conseil d'administration de Oneok, Fish Technologies et Brookshire Grocery.

Craig Ferguson
Directeur général, Manulife; anciennement chez McKenna Gale Capital, GE Capital, CIT Group et KPMG

Randy Fowlie
Siège au conseil et est président du comité d'audit d'Open Text Corporation; anciennement président et chef de la direction, RDM; anciennement associé auprès de KPMG LLP

Matthew Proud
Chef de la direction, Dye & Durham

Tyler Proud, président du conseil
Chef de la direction, Avesdo Technologies Inc.; anciennement chef de la stratégie de Dye & Durham

A large iceberg floats in a calm sea under a bright sky. The visible tip is small and jagged, while the submerged part is much larger and more complex. A pink speech bubble points from the submerged part towards the text on the right.

Ce n'est que la partie visible de l'iceberg.

1. Feuille de route éloquente en matière d'acquisitions
2. Produits considérables tirés d'un modèle d'entreprise fondé sur la récurrence
3. Croissance forte dans le marché potentiel actuel

**Dye &
Durham**



Information comparative

Conformément au paragraphe 4 de l'article 13.7 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, l'information comparative de Dye & Durham et l'information connexe figurant dans la présentation destinée aux investisseurs éventuels ont été retirées du présent modèle de présentation aux fins de son dépôt sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR).

Modalités du placement

Émetteur	Dye & Durham Corporation
Placement	Premier appel public à l'épargne visant des actions ordinaires
Montant	125 millions de dollars canadiens (50 millions de dollars canadiens pour le placement de nouvelles actions + 75 millions de dollars canadiens pour le reclassement)
Option de surallocation	15 % (tout le reclassement)
Prix d'émission	8,00 \$ CA à 9,00 \$ CA par action ordinaire
Emploi du produit	35 millions de dollars canadiens du produit net tiré du placement de nouvelles actions sera affecté à la réduction de manière permanente d'une tranche de l'encours de la dette aux termes du prêt à terme de la Société; le solde doit être affecté à la poursuite d'occasions d'acquisition, au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise
Conventions de blocage	Les actionnaires vendeurs seront visés par une période de blocage de 365 jours suivant la clôture, tandis que tous les autres actionnaires actuels, membres de la direction et administrateurs seront visés par une période de blocage de 180 jours suivant la clôture; la Société sera visée par une période de blocage de 180 jours suivant la clôture
Participation conservée	Les actionnaires vendeurs seront collectivement propriétaires, directement ou indirectement, d'environ 48,7 % à 53,3 % des actions ordinaires émises et en circulation (41,0 % à 46,3 % des actions ordinaires émises et en circulation si l'option de surallocation est exercée intégralement)
Inscription	TSX : DD
Admissibilité aux fins de placement	Admissibilité pour des REER, FERR, REEE, CELI, REEI et RPDB
Fixation du prix	Prévue la semaine du 29 octobre 2018
Clôture	Prévue la semaine du 5 novembre 2018
Teneurs de livres conjoints	BMO Marchés des capitaux, Banque Scotia et Corporation Canaccord Genuity
Rémunération de prise ferme	6 %